

[Retour à l'article](#) - [Aide](#)



## **Alison Bodine : La déclaration, la défense et la réponse**

samedi 29 sep, 11 h 55

La jeune Américaine Alison Bodine, accusée d'avoir fait une fausse déclaration lors de son entrée sur le territoire canadien, a comparu, cette semaine, devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR).

Judi, une trentaine de manifestants se sont rassemblés devant la commission pour donner leur appui à la jeune femme.

Selon Tamara Hansen, une étudiante de l'Université Simon Fraser, porte-parole du Comité pour la défense d'Alison Bodine, il y a une motivation politique derrière la procédure engagée contre l'Américaine par l'Agence des services frontaliers.

Une histoire de documents

Le 10 septembre dernier, Alison Bodine, diplômée de l'Université de la Colombie-Britannique, se rendait au Canada, mais raconte-t-elle, les agents des douanes ont refusé de la laisser entrer au pays. Ils auraient, selon la jeune Américaine, saisi, dans son véhicule, de la littérature contre la guerre et l'occupation en Irak et en Afghanistan.

Mme Bodine est donc revenue le lendemain, mais cette fois, sans ses documents, qu'elle avait confiés à un ami afin qu'il les transporte au Canada. Ceux-ci lui ont également été confisqués.

Lorsque, le 13 septembre, Alison Bodine a voulu retourner aux États-Unis et récupérer ses documents, elle a été arrêtée par les agents des douanes, puis accusée d'avoir fait une fausse déclaration.

Depuis, il lui est interdit de quitter le territoire canadien.

L'audience a été reportée au 11 octobre. D'ici là, la jeune femme entend se préparer pour son procès qu'elle a, croit-elle, toutes les chances de remporter.

Copyright © 2007 Yahoo! Canada Co. Tous droits réservés. [Protection de la vie privée](#) - [Conditions d'utilisation](#)

Besoin d'[aide](#) ? [Commentaires et suggestions](#).